

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock est tenue le lundi, 10 avril 2017 à 19h34 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

Nous, soussignés membres du conseil, par l'apposition de notre signature, renonçons à notre avis de convocation.

Pascal Binet

Pierre Quirion

Stéphanie B.-Gaulin

Nelson Turgeon

Martine Poulin

Nicole Champagne

Stéphane Thivierge

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. Par ailleurs, aucun contribuable n'y assiste.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Honoraires professionnels : mandat de gestion;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

17-04-127

HONORAIRES PROFESSIONNELS : MANDAT DE GESTION

ATTENDU la résolution portant le numéro 17-04-122 relativement à la suspension d'un employé;

ATTENDU que suite à cette suspension, les dossiers doivent tout de même cheminer en vue de leur réalisation;

ATTENDU que de l'assistance technique est requise pour mener à terme certains dossiers de l'employé suspendu;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat d'honoraires professionnels de gestion à une firme d'ingénieur-conseil pour la gestion de ces activités;

ATTENDU qu'un mandat peut être octroyé de gré à gré puisque le montant de la estimé est inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par Nelson Turgeon,
Et résolu de confier, à la firme «SNC Lavalin», un mandat d'honoraires professionnels pour la gestion des diverses activités d'ingénierie. Le montant maximal de ce mandat est de 20 000 \$, taxes en sus. Cette dépense est financée par le budget d'opération 2017 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

17-04-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de lever la séance à 19h38.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon